Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL ABONNEVILLE** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 491 BOULEVARD ANTONIN LASSALLE 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 9 4 9 0 6 7 9 9 5 0 0 0 1 7 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 500	AG 6 210	2 290	5 124
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	41 000	AK 9 994	31 006	35 106
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	104 425	AS 28 078	76 347	86 176
	Autres immobilisations corporelles	AT	810 825	AU 181 389	629 436	681 020
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	20 707	BI	20 707	1 451
	TOTAL (II)	BJ	**985 457**	BK **225 672**	**759 785**	**808 875**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	25 568	BM	25 568	21 997
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	34	BY	34	145
	Autres créances (3)	BZ	16 576	CA	16 576	95 993
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	44 135	CG	44 135	106 598
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	24 328	CI	24 328	27 240
	TOTAL (III)	CJ	**110 641**	CK	**110 641**	**251 974**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**1 096 098**	1A **225 672**	**870 426**	**1 060 850**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 20 707 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SARL ABONNEVILLE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(2 910)	(4 212)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(47 054)**	**1 302**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**50 035**	**97 090**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	501 577	589 175
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	151 736	145 213
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	107 551	172 170
	Dettes fiscales et sociales	DY	59 526	57 203
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**820 391**	**963 760**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**870 426**	**1 060 850**

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	409 346	462 183
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **870 426** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 372 374** euros et un total **charges** de **1 419 428** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-47 054** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

la société a constaté au 31/12/2025 que les durées d'amortissements retenues lors des exercices anterieurs ne reflétaient plus de manière appropriée la durée problable d'utilistation de certaines immobilisations. Les plans d'amortissements ont été révisés de manière prospective à compter de le date de révision .Les exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet de retraitement.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2026

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SARL ABONNEVILLE** — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	49 500	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants	L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants	M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants	M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants	M3]	KS	104 425	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	617 036	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	190 697	LC	LD 3 092
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN	912 158	LO	LP 3 092
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations		8U		8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1 451	1U	1V 19 743
FINANCIERES		TOTAL IV	LQ	1 451	LR	LS 19 743
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	963 109	ØH	ØJ 22 835

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW 49 500	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK 104 425	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	MN 617 036	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT 193 789	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG	NH 915 250	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E 487	2F 20 707	2G
FINANCIERES		TOTAL IV	I3		NJ 487	NK 20 707	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 487	ØL 985 457	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ABONNEVILLE — Néant ☐*

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2026

Désignation de l'entreprise : SARL ABONNEVILLE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	9 271	PF	6 933	PG		PH	16 204
TOTAL I		RK	**9 271**	RM	**6 933**	RN		RO	**16 204**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	18 249	QA	9 829	QB		QC	28 078
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	76 982	QE	35 736	QF		QG	112 718
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	49 732	QM	18 940	QN		QO	68 671
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**144 963**	QV	**64 505**	QW		QX	**209 468**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**154 233**	ØP	**71 438**	ØQ		ØR	**225 672**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2026

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SARL ABONNEVILLE** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑧ ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : SARL ABONNEVILLE — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	20 707	UV	20 707	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	34		34		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	290		290		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	394		394		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	11 949		11 949		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 943		3 943		
	Charges constatées d'avance	VS	24 328		24 328		
	TOTAUX	VT	**61 645**	VU	**61 645**	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	501 577	90 533	393 496	17 548
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	802	802		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	107 551	107 551		
Personnel et comptes rattachés		8C	28 144	28 144		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 849	17 849		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 640	7 640		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 892	5 892		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	150 934	150 934		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**820 391**	VZ **409 346**	**393 496**	**17 548**
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	87 598			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ABONNEVILLE
Société à Responsabilité limitée
Au capital de 100.000 Euros
Siège social : VILLEFRANCHE SUR SAONE (69400)
491 Boulevard Antonin Lasalle
---
949 067 995 RCS VILLEFRANCHE - TARARE

AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter la perte nette de l'exercice s'élevant à 47.054,13 Euros au compte « Report à nouveau » débiteur.

L'assemblée générale confirme qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

Certifié conforme,
La gérance